



Déchoir un de nos parents de ses droits parentaux

Par **Gillardeau Romain**, le **09/01/2017 à 18:27**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car j'ai une question certes très simple mais qui me parait compliqué à résoudre.

J'aimerais déchoir simplement mon père de ses droits parentaux ; en effet il y a bientôt 10 ans mes parents de sont séparés puis divorcés, mais le divorce ne c'est pas bien passé au point que mon père à fait des choses qui fond que depuis nous ne nous sommes jamais revus. Pour faire simple il à tout fait pour ne pas me verser de pension alimentaire (ma fait suivre pour savoir si j'allais bien à l'école, à harceler des voisins pour obtenir des informations divers, à produits de faut documents et la liste est longue).

Je suis quand même passé à autre chose de mon côté, âgé maintenant de 29 ans et heureuse maman depuis peu, je souhaite retirer définitivement tout lien qui me relie à mon père et je souhaiterai savoir à qui m'adresser, quels sont les démarches à suivre afin qu'un jour ce dernier ne refasse pas surface pour x ou y raisons.

Bien cordialement

Par **youris**, le **09/01/2017 à 18:36**

bonjour,

on peut demander à un juge de retirer l'autorité parentale d'un parent mais en droit français, il est impossible de modifier une filiation (sauf en cas de contestation de filiation et sous certaines conditions).

donc votre souhait ne pourra pas être exaucé.

salutations

Par **Gillardeau Romain**, le **09/01/2017 à 20:38**

Bonsoir,

Bon sa à le mérite d'être clair :(

Mais que peut modifier de retirer l'autorité parentale ? Es ce que cela peut m'apporter quelque chose pour l'avenir ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/01/2017** à **09:46**

Bonjour,

vous êtes majeure ! L'autorité parentale n'est valable que quand on est mineur !? La seule chose faisable je crois, mais sous certaines conditions, ce serait de faire en sorte que vous n'ayez pas à subvenir éventuellement, aux besoins de ce monsieur un jour ? Car que vous le vouliez ou non, aux yeux de la loi, vous êtes son enfant et si le besoin s'en fait sentir, il faudra l'aider financièrement peut être un jour ? Pour payer la maison de retraite ou des soins ?

Par **Gillardeau Romain**, le **14/01/2017** à **13:31**

Bonjour Grenouille,

Comment faire pour ne pas subvenir au besoin de mon père (de nom malheureusement) un jour ?

Par **youris**, le **14/01/2017** à **15:14**

attendez que vous soyez sollicité, et à ce moment là vous expliquerez pourquoi vous refusez de payer pour votre père.